



permis d'urbanisme n° 4496

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET URBANISME

d'une demande de permis d'urbanisme. Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi

Le demandeur est Monsieur THILLEN demeurant Rue des Tanneries, NEU 1 à 6840 Neufchâteau.

section A n°568N, 570B. Le terrain concerné est situé Rue Lucien Burnotte à 6840 Neufchâteau et cadastré ou l'ayant été Division 1,

de 3 logements, et présente les caractéristiques suivantes : Le projet consiste en : régularisation des transformations d'un rez-de-chaussée commercial et de la création

Art. D.VIII. 13 : permis d'urbanisme relatif à la création d'au moins deux appartements.

13h30 à 16h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau. Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de

/ 27 50 94 – pascal.mayne@neufchateau.be ) dont le bureau se trouve Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur MAYNE Pascal (Service urbanisme - 061

communal (référence du dossier : permis d'urbanisme numéro 4496) : Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 août 2023 au 1er septembre 2023 au collège

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ; - par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be